

# **LES MERCREDIS 2024-2025**

## **Ce qu'il faut comprendre**

**Important : le projet pédagogique complet est à votre disposition sur demande. Un projet pédagogique n'est pas un programme d'activités.**

A / LES LOCAUX

B/ LE PUBLIC ACCUEILLI

C/ LE PLAN MERCREDI

D/ NATURE DES ACTIVITES MISES EN OEUVRE

E/ LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES APS (Activités Physiques et Sportives)

F/ LE LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

G/ COMMUNICATION AUX FAMILLES



## A / LES LOCAUX

Les animations des mercredis s'effectuent dans le pôle Enfance, mais aussi parfois dans la salle des sports, rénovée début 2020. D'autres animations sont possibles à l'extérieur, notamment au parc de Morfelon, au terrain de foot, au cinéma associatif « Le Trianon » et la médiathèque, puisqu'un partenariat est mis en place avec ces derniers à partir de septembre 2024.

## B/ LE PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans révolu. Les plus petits ont la possibilité de faire une sieste en début d'après-midi.

L'accueil est ouvert pour les enfants de 3 à 11 ans (CM2 maximum).

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les temps de loisirs extra et périscolaires représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs. **Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.**

### **Le PAI** *Le Projet d'accueil individualisé*

Il concerne l'enfant ayant une spécificité (exemples : maladie chronique, asthme, allergie ou d'intolérance alimentaire). Le PAI permet à l'enfant d'être accueilli en collectivité, de bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, et d'assurer sa sécurité.

**Plus de renseignements sur le guide des services communal.**

## C/ LE PLAN MERCREDI

C'est un partenariat avec l'Etat et la CAF pour avoir un Label qualité.

Les objectifs éducatifs du Projet Educatif de Territoire (PEDT) :

- 1/ Permettre à l'enfant et au jeune de s'approprier le cadre commun favorable à leur développement physique et cognitif, et sur lequel ils peuvent agir.
- 2/ Permettre à l'enfant et au jeune de s'ouvrir aux autres, au monde et à la nouveauté favorisant à la fois le vivre ensemble et l'épanouissement personnel.
- 3/ Créer les conditions pour permettre à l'enfant et au jeune de s'initier à leur future citoyenneté.

### **Les objectifs du Plan mercredi :**

- 1/ Renforcer la qualité des offres périscolaires.
- 2/ Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi.
- 3/ Favoriser l'accès à la culture et au sport.
- 4/ Réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux.

L'idée est de proposer un programme d'activités sur tous les mercredis de la période scolaire 2024-2025. Pour cela, l'équipe est composée de 4 agents, Patricia FOURNIER, Lucie CHUDEAU, Mélina GUESNERIE et Yann DAOUDAL. Un tableau blanc situé dans le hall d'entrée, ainsi qu'une plaquette d'information générale envoyée aux parents en fin d'année 2024, permettront à ces derniers de découvrir certaines activités réalisées et d'avoir un aperçu sur d'autres activités envisagées (des thèmes ont été choisi par grande période). Le directeur du service actuel (Yann DAOUDAL) a son bureau au pôle Enfance depuis décembre 2022.

Les parents pourront être sollicités (ex : venir découvrir une activité sur une fin d'après-midi). Des bénévoles d'associations et/ou entraîneurs qualifiés dans les

clubs de sports pourront aussi intervenir. Les élus de la commission liée à l'enfance peuvent aussi être sollicités pour venir voir de temps en temps certaines animations.

#### D/ NATURE DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE (généralité)

Différentes activités seront proposées les mercredis, notamment :

- activités sportives, de détente, culturelles, artistiques...
- activités autour de l'environnement, manuelles, de plein air...
- Projets sur plusieurs jours...

#### E/ LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES APS (Activités physiques et Sportives) DES MERCREDIS

Préparation et animation par l'équipe pédagogique de quelques activités sportives en salle, en extérieur (exemple : city Parc) ou dans la cour du pôle Enfance, notamment sur les après-midis. Complément d'activités spécifiques avec des intervenants extérieurs (ex : art martial, rugby...)

Rappel : créer du lien avec les associations sportives extérieures.

#### F/ LE LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

1/ Animations et/ou projets, notamment les matins, avec Le Trianon, la médiathèque, un club sportif, dans le cadre des activités proposées les mercredis.

2/ Possibilité pour les enfants de quitter ou rejoindre l'accueil à 15h30 l'après-midi.

#### G/ COMMUNICATION AUX FAMILLES

Utilisation de BL Enfance (portail citoyen) pour envoyer des messages aux familles (ex : plaquette d'information de fin d'année). Les animateurs souhaitent informer les familles des animations effectuées, en cours, ou en projet, via l'installation d'un tableau « spécial mercredis » à l'entrée du pôle Enfance, en complément de la plaquette d'information.

Le Mail peut aussi être utilisé. [accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr](mailto:accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr)

Les familles doivent privilégier le mail [accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr](mailto:accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr)

Elles peuvent aussi appeler sur le fixe du pôle Enfance 02-43-90-98-32 ou sur le portable du directeur 06-20-82-46-36. C'est aussi possible d'avoir un contact avec Lucie (06-20-82-39-56). Les familles communiquent aussi avec Lucie en soirée.

Les familles pourront être reçues par le directeur en cas de non-respect du règlement périscolaire, ou pour échanger sur les problèmes rencontrés sur le terrain.

#### **Le suivi sanitaire, la pharmacie**

En cas d'incident bénin, ne nécessitant pas d'intervention médicale, l'animateur soignera lui-même l'enfant et inscrira les soins effectués dans un cahier prévu à cet effet (registre infirmerie).

**En cas de fièvre**, les familles seront contactées pour venir chercher l'enfant.

**En cas d'incident lourd**, l'animateur préviendra le directeur qui fera la jonction avec les pompiers ou SAMU avant de prévenir la mairie puis d'enclencher une déclaration d'accident grave auprès de la DSDEN (services de l'Etat). Appel aux parents.

**Complément : voir guide des services 2024-2025.**